

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2.	Mode de gestion du service.....	6
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4.	Nombre d’abonnés.....	6
1.5.	Volumes facturés.....	8
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents.....	8
1.7.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0).....	9
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	36
	<i>1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration.....</i>	<i>36</i>
	<i>1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....</i>	<i>37</i>
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service.....	38
2.1.	Modalités de tarification.....	38
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	39
2.3.	Recettes.....	41
3.	Indicateurs de performance.....	42
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1).....	42
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	42
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	44
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	45
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	46
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	47
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	48
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	48
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	49
3.10.	Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3).....	49

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 
ID : 078-217804996-20251203-2025_37-DE 51

- 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 51
- 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 51
- 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)..... 52
- 3.14. Taux de réclamations (P258.1)..... 53
- 4. Financement des investissements 54
 - 4.1. Montants financiers..... 54
 - 4.2. Etat de la dette du service 54
 - 4.3. Amortissements..... 54
 - 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 55
 - 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 56
- 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 57
 - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 57
 - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)..... 57
- 6. Tableau récapitulatif des indicateurs 58

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- **Compétences liées au service** :

Oui Non

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines, Corbreuse, Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non¹

- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation² : Non

Le zonage de l'assainissement collectif a été approuvé par le SEASY le 23/06/2021 pour les communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp.

- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

¹ Non applicable au SEASY (EPCI < 50.000 habitants, sans communes de plus de 10.000 habitants)

² Approbation en assemblée délibérante des conseils municipaux selon communes (entre le 26/01/2000 et le 13/12/2012)

1.2.Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière.

1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 813** habitants au 31/12/2024 (19 824 au 31/12/2023).

1.4.Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 501** abonnés au 31/12/2024 (8 450 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par système d'assainissement et commune est la suivante :

Code	COMMUNE	Nombre d'abonnés				
		Système d'Assainissement	Total 2023	domestiques au 31/12/2024	non domestiques au 31/12/2024	Total 2024
AP	Allainville-aux-Bois, Paray-Douaville	Allainville/Paray	143	148		148
BN	Boinville-le-Gaillard	Le Bréau	53	55		55
BO	Sonchamp	Boutareine	77	74		74
BT	Boinville-le-Gaillard	Bretonville	197	200		200
CY	Clairefontaine-en-Yvelines	Clairefontaine-en-Yvelines	293	296		296
CB	La-Celle-les-Bordes	La Celle-les Bordes	352	352		352
CO	Corbreuse	Corbreuse	639	640		640
CR	Prunay-en-Yvelines	Craches	82	85		85
EG	Orcemont	Etang Guillemet	11	14		14
EP	Orcemont	Epinaye	34	34		34
GA	Garancières-en-Beauce	Garancière	115	116		116
GR	Sonchamp	Greffiers	128	129		129
HU	Sonchamp	La Hunière	146	157		157
MG	Ablis	Mainguérin	117	118		118
MP	La-Celle-les-Bordes	Maupas	10	9		9
OC	Orcemont	Orcemont	288	292		292
OH	Orphin	Orphin	321	317	1	318
OV	Orsonville	Orsonville	134	135		135

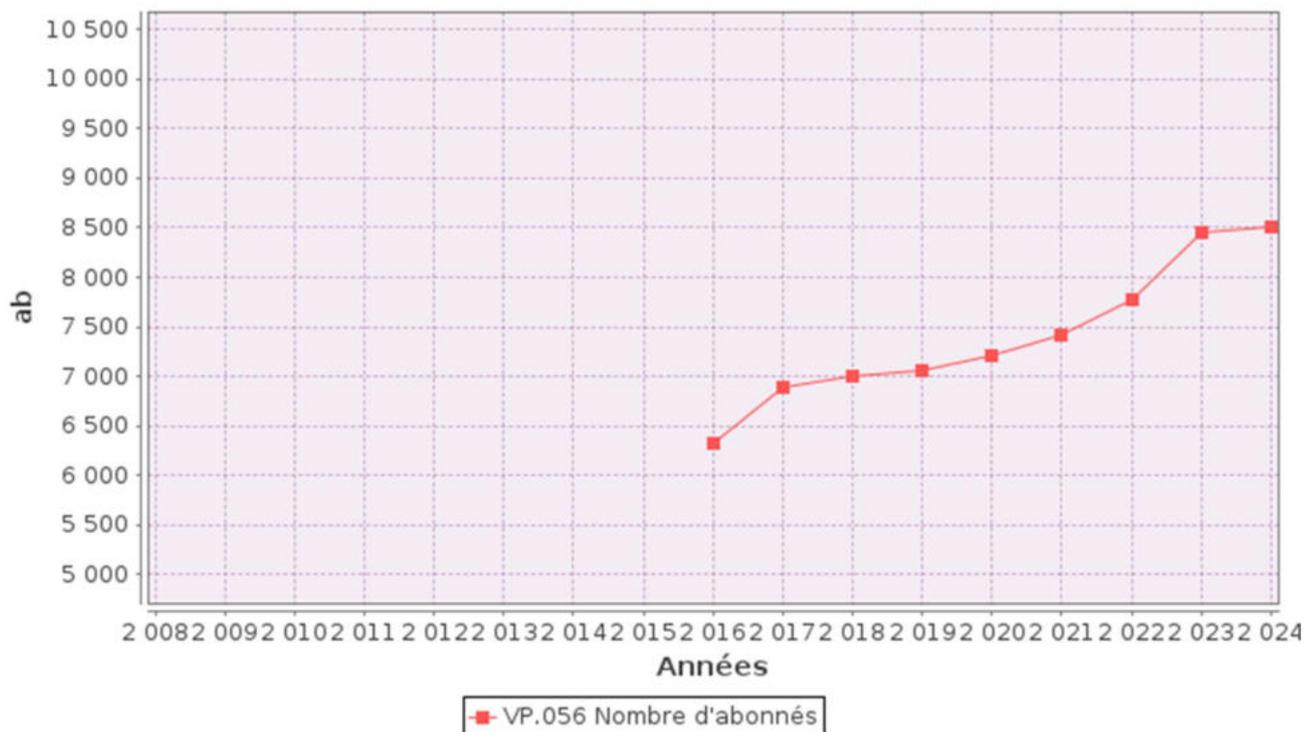
PL	Longvilliers	Le Petit Plessis	61	60		60
PR	Prunay-en-Yvelines	Prunay	275	271		271
PT	Ponthévrard	Ponthévrard	254	257		257
RL	Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers	Rochefort-Longvilliers	457	463		463
RO	Orcemont	Les Rôtis	24	21		21
SC	Sonchamp	Sonchamp	302	300		300
SR	Garancières-en-Beauce	Sermonville	6	6		6
SY	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2497	2525		2525
VG	Ablis	Vignes Ablis	1434	1426		1426
		TOTAL	8451	8500	1	8501

Soit une augmentation de 0,6% de la population entre 2023 et 2024.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 8 507.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,07 abonnés/km) au 31/12/2024. (54,76 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,33 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,35 habitants/abonné au 31/12/2023).

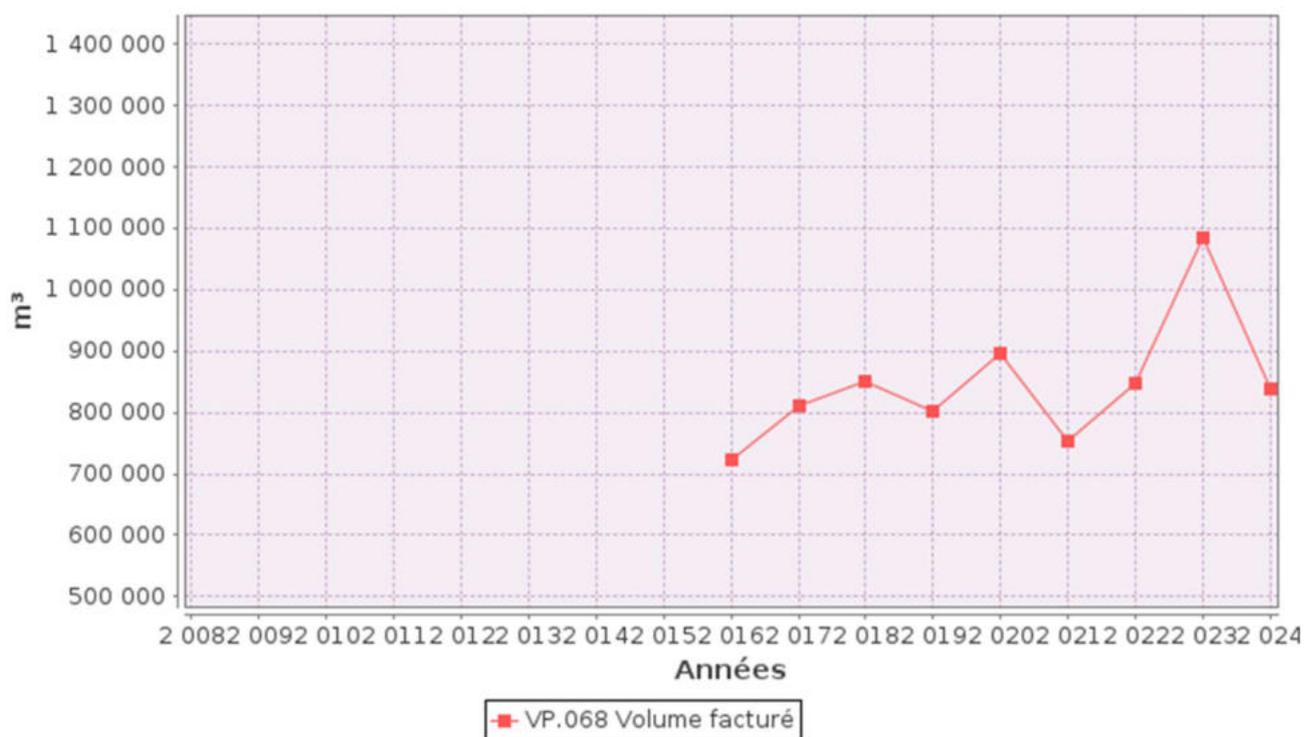


1.5. Volumes facturés



Les volumes facturés durant les derniers exercices sont les suivants :

	Volumes 2018 en m3	Volumes 2019 en m3	Volumes 2020 en m3	Volumes 2021 en m3	Volumes 2022 en m3	Volumes 2023 en m3	Volumes 2024 en m3	Variation en % 2023/2024
Abonnés domestiques ¹	820 577	762 561	853 151	729 068	809 651	1 079 783	835 829	-22,6 %
Abonnés non domestiques	29 000	40 154	43 443	24 337 ²	37 008 ³	5 528	2 965	-46,4 %
Total des volumes facturés aux abonnés	849 577	802 715	896 594	753 405	846 659	1 085 311	838 794	-22,7 %



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

² La diminution des volumes est visible pour les 2 industriels Rambol et Guerlain, certainement due à la période de pandémie liée au COVID

³ Les volumes ont augmenté malgré la fermeture de Rambol en avril 2022, notamment du fait du rattrapage de facture pour cette usine.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D 203 0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2024 (1 au 31/12/2023).

La société concernée est : GUERLAIN à Orphin.

La société RAMBOL a fermé en avril 2022.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 21,19 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 133,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 154,37 km (154,3 km au 31/12/2023).

1.9.Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 26 ¹ Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Allainville Code Sandre de la station : 037800901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2012									
Commune d'implantation		Allainville (78009)									
Lieu-dit		RN191 – Lagune Saint-Marc									
Capacité nominale STEU en EH ²		500									
Nombre d'abonnés raccordés		148									
Nombre d'habitants raccordés		301									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80 m ³ /j (niveau local) – 49,00 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/08/2009 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Nappe de Beauce - lagune de la station							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		70		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/2024	OUI	4.81	98.3	43	93.8	16	93.1	13.7	87	5.8	65.9
Moy annuelle	OUI	4.81	98.3	43	93.8	16	93.1	13.7	87	5.8	65.9

¹ Hors stations de Bouc-Etourdi, exploitée par le SORP (Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle), et de Sermonville, Microstep d'une charge < à 10 EH

² EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : SONCHAMP - Boutareine
 Code Sandre de la station : 037860103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		RD 936, hameau de Boutareine									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		74									
Nombre d'habitants raccordés		161									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m3/j (niveau local)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		15/03/2001 (arrêté)							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		27/10/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
NGL		70		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		71					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2024	OUI	6.45	97.1	33.9	94.4	18	95	26.1	78.9	6.8	54.7
Moy annuelle	OUI	6.45	97.1	33.9	94.4	18	95	26.1	78.9	6.8	54.7

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : Station d'épuration Boinville – Le Bréau
 Code Sandre de la station : 037807101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Impasse du Puits – Hameau Le Bréau sans Nappe									
Capacité nominale STEU en EH ¹		120									
Nombre d'abonnés raccordés		55									
Nombre d'habitants raccordés		131									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		58,68 m ³ /j (niveau local) – 58,68 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Patineau - sources de l'Orge, via collecteur agricole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2019	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78
Moy annuelle	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : Station d'épuration de Boinville – Bretonville
 Code Sandre de la station : 037807103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Rue du Château d'Eau – Hameau de Bretonville									
Capacité nominale STEU en EH ¹		400									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		475									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60 m ³ /j (niveau local) – 58,27 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Perray, via collecteur agricole et le ru de Gourville									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2024	OUI	5.6	98.2	39	94.54	7	97.45	9.9	90.32	4.1	74.38
Moy annuelle	OUI	5.6	98.2	39	94.54	7	97.45	9.9	90.32	4.1	74.38

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : Station d'épuration de La Celle-les-Bordes
 Code Sandre de la station : 037812501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		La Celle-les-Bordes (78125)									
Lieu-dit		Chambernoux									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		352									
Nombre d'habitants raccordés		795									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		203 m ³ /j (niveau local) – 203 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 14/08/2014 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		18		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		7		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1.16		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						85	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/2024	OUI	5.7	97.56	28.2	95.4	4	98.56	0.44	86.09	7.64	96.62
11/2024	OUI	4.74	98.06	27.4	96.13	5	98.53	0.93	89.79	7.53	93.39
Moy annuelle	OUI	5.2	97.89	27.8	95.8	4.52	98.5	9.59	87.9	0.693	95

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : Station d'épuration de Clairefontaine

Code Sandre de la station : 037816401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Clairefontaine-en-Yvelines (78164)									
Lieu-dit		Sente de l'Essart									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1300									
Nombre d'abonnés raccordés		296									
Nombre d'habitants raccordés		750									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		260 m ³ / j (niveau local) – 255.4 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		Arrêté 28/07/1995							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		(Dossier Loi sur l'Eau déposé en 2023)							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rabette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		4		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2024	OUI	4.03	98.4	25	96.36	2	99.46	4.46	95.16	0.47	96.08
12/2024	OUI	3.7	98.46	32	94.85	5	98	5.64	92.71	0.73	92.7
Moy annuelle	OUI	3.85	98.4	28.9	95.6	3.68	98.7	5.12	93.9	0.615	94.4

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : Station d'épuration de Corbreuse
 Code Sandre de la station : 039117501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée
Date de mise en service	01/01/1973
Commune d'implantation	Corbreuse (91410)
Lieu-dit	Cr n°24
Capacité nominale STEU en EH ¹	1091
Nombre d'abonnés raccordés	640
Nombre d'habitants raccordés	1725
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	277 m ³ / j (niveau local)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du	Arrêté 24/03/2009	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ru de la Garancières	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2024	OUI	9.81	96.13	31.5	94.59	5	98.32	6.8	93.78	6.8	47.69
08/2024	OUI	5	98.56	30.8	95.84	3	99.03	9.15	90.81	8.8	48.24
Moy annuelle	OUI	7.97	97.3	31.2	95.2	4.23	98.7	7.7	92.3	7.57	48

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°8 : Station d'épuration de Prunay – Craches
 Code Sandre de la station : 037850602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée moyenne charge									
Date de mise en service		01/01/2013									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue de la Libération – Hameau de Craches									
Capacité nominale STEU en EH ¹		150									
Nombre d'abonnés raccordés		85									
Nombre d'habitants raccordés		163									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		66.92 m ³ /j (niveau local) – 66.92 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray, via collecteur agricole et le ravin des Bois de Prunay							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2019	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60
Moy annuelle	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet
 Code Sandre de la station : 037846403000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2014								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit			Etang Guillemet – RD150								
Capacité nominale STEU en EH ¹			100								
Nombre d'abonnés raccordés			14								
Nombre d'habitants raccordés			35								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			18 m3/ j (niveau local) – 7,60 m3/j (niveau national, percentile 95 pour 2023)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76
Moy annuelle	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : Station d'épuration d'Orcemont
 Code Sandre de la station : 037846402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit			Chemin des Nones – CR29								
Capacité nominale STEU en EH ¹			110								
Nombre d'abonnés raccordés			34								
Nombre d'habitants raccordés			85								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			21,09 m ³ /j (niveau local) – 21,09 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette, via collecteur agricole								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16
Moy annuelle	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : Station d'épuration de Garancières-en-Beauce

Code Sandre de la station : 032816901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes + Lagunage									
Date de mise en service		2012									
Commune d'implantation		Garancières-en-Beauce (28700)									
Lieu-dit		Rue du Gault									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		116									
Nombre d'habitants raccordés		208									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52,5 m ³ /j (niveau local) – 42 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 10/12/2010 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Infiltration dans le sol Nom du milieu récepteur Nappe de Beauce									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
02/2024	OUI	5.9	97.6	39	93.2	7	97.9	8.2	91.8	3.3	78
Moy annuelle	OUI	5.9	97.6	39	93.2	7	97.9	8.2	91.8	3.3	78

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : Station d'épuration de Sonchamp

Code Sandre de la station : 037860102000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue de la Droue – RN10/RD 936									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		129									
Nombre d'habitants raccordés		281									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		249 m ³ / j (niveau local) – 194.8 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 29/06/1973 (arrêté) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
10/2024	OUI	15.8	91.78	67	86.94	13	96.24	14.23	83.7	3.4	73.85
Moy annuelle	OUI	15.8	91.78	67	86.94	13	96.24	14.23	83.7	3.4	73.85

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : SONCHAMP - La Hunière
 Code Sandre de la station : 037860104000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Chênes Secs – hameau La Hunière									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		157									
Nombre d'habitants raccordés		342									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 56 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date Selon arrêté national du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/2024	OUI	6.14	97.06	41	90.87	8	96.55	9.73	88.57	2.43	75.7
Moy annuelle	OUI	6.14	97.06	41	90.87	8	96.55	9.73	88.57	2.43	75.7

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin
 Code Sandre de la station : 037800302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Chemin de l'Orme Aigu – Chemin des Layons – Hameau de Mainguérin									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		118									
Nombre d'habitants raccordés		283									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m3/ j (niveau local) – 22 m3/j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 16/01/1978 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/2019	OUI	8.9	94	25	94	8	92	7.3	92	4.3	60
03/2019	OUI	4.9	97	29	93	11	90	10.4	92	6.5	36
Moy annuelle	OUI	6.9	96	27	93	9.5	91	8.9	92	5.4	48

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : Station d'épuration de la Celle-les-Bordes - Maupas
 Code Sandre de la station : 037812502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Microstep									
Date de mise en service		1987									
Commune d'implantation		La-Celle-les-Bordes (78720)									
Lieu-dit		Route de Saint-Robert – Hameau Le Maupas									
Capacité nominale STEU en EH ¹		50									
Nombre d'abonnés raccordés		9									
Nombre d'habitants raccordés		20									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10 m ³ /j (niveau local) – 3 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 07/04/2017 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		40		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2019	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72
Moy annuelle	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : Station d'épuration d'Orcemont
 Code Sandre de la station : 037846401000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Orcemont (78464)
Lieu-dit	CR39
Capacité nominale STEU en EH ¹	900
Nombre d'abonnés raccordés	292
Nombre d'habitants raccordés	728
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	892.40 m ³ /j (niveau local) – 1093 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du	26/09/1989 (Arrêté)		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Drouette		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/L)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2024	OUI	5.84	97.93	34.6	94.63	15	96.45	7.91	94.75	7.2	70
11/2024	OUI	14.65	93.55	47	90.84	10	96.93	9.44	90.28	3.76	68.67
Moy annuelle	OUI	6.99	95.7	6.99	92.7	1.73	96.7	1.43	92.5	0.699	69.3

Ces résultats d'analyses des eaux de sortie ne prennent pas en compte les débordements d'eaux usées en entrée de station par temps de pluie. Or, le bilan de novembre 2024 a été réalisé lors d'un évènement particulièrement pluvieux, avec un débordement important au point A2, ce qui a modifié la CBPO pour 2024. En prenant en compte les débordements du point A2, **le système de traitement est jugé non conforme en performance** suite aux dépassements de la concentration réhibitoire en DBO₅, DCO, MES et aux dépassements de la concentration de sortie moyenne annuelle en NGL et NTK.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : Station d'épuration d'Orphin
 Code Sandre de la station : 037847001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1995									
Commune d'implantation		Orphin (78470)									
Lieu-dit		Le Haut Orphin – Rue de la Drouette									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		318									
Nombre d'habitants raccordés		744									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ / j (niveau local) – 300 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/05/1994 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2024	OUI	4.53	98.61	23	97.6	5	98.82	9.05	89.76	0.84	95.58
Moy annuelle	OUI	4.53	98.61	23	97.6	5	98.82	9.05	89.76	0.84	95.58

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : Station d'épuration d'Orsonville
 Code Sandre de la station : 037847201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1973									
Commune d'implantation		Orsonville (78472)									
Lieu-dit		Grande Rue – Les Grandes Mares									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		135									
Nombre d'habitants raccordés		302									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52 m ³ /j (niveau local) – 37,48 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Les Grandes Mares / Nappe de Beauce							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
03/2024	OUI	5.6	97.9	39	93.5	11	96.4	10.2	89.3	1.6	89.3
Moy annuelle	OUI	5.6	97.9	39	93.5	11	96.4	10.2	89.3	1.6	89.3

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



STEU N°19 : Station d'épuration de Longvilliers –

Code Sandre de la station : 037834902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1981									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Hameau Le Petit Plessis									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		60									
Nombre d'habitants raccordés		118									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m3/j (niveau local) – 18 m3/j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/10/1980 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61
Moy annuelle	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20 : Station d'épuration de Prunay

Code Sandre de la station : 037850601000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1975
Commune d'implantation	Prunay-en-Yvelines (78506)
Lieu-dit	Rue d'Andret
Capacité nominale STEU en EH ¹	1000
Nombre d'abonnés raccordés	271
Nombre d'habitants raccordés	520
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150 m ³ /j (niveau local) – 109 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du		20/12/2022	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Perray		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/2024	OUI	5.13	98.13	25.8	96.29	13	97.36	17.3	84.44	0.82	94.14
11/2024	OUI	4.71	98.25	34.8	94.72	13	95.94	10.4	90.42	1.5	90
Moy annuelle	OUI	4.79	98.2	32.9	95.5	13	96.6	11.9	87.4	1.36	92.1

L'unité de déphosphatation installée sur la station en 2021 permet d'atteindre en 2022 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : Station d'épuration de Ponthévrard
 Code Sandre de la station : 037849901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ponthévrard (78499)									
Lieu-dit		Résidence Valbois									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		257									
Nombre d'habitants raccordés		664									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m3/j (niveau local) – 150 m3/j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/07/1995 (Arrêté) DLE déposé en 2023									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Gironde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		4		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
03/2024	OUI	4.21	98.69	23	96.78	1	99.69	7.91	91.95	0.5	97.37
09/2024	OUI	3.65	98.93	31	95.9	4	99.06	8.89	90.84	1.3	89.17
Moy annuelle	OUI	4.02	98.8	25.6	96.3	1.99	99.4	8.23	91.4	0.764	93.3

L'unité de déphosphatation installée sur la station en fin d'année 2020 permet d'atteindre depuis 2021 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : Station d'épuration de Rochefort - Longvilliers
 Code Sandre de la station : 037834903000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1993									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Route de La Bête									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		463									
Nombre d'habitants raccordés		962									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		600 m ³ /j (niveau local) – 239 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/07/2022 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rabette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1,9 (1,7 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2024	OUI	4.31	98.09	27	95.69	4	98.75	7.41	92.12	0.84	93.54
08/2024	OUI	4.09	98.49	25	96.47	4	98.52	7.34	92.81	0.53	96.21
Moy annuelle	OUI	4.24	98.3	26.3	96.1	4	98.6	7.39	92.5	0.738	94.9

Le hameau de la Bête à Longvilliers a été raccordé sur cette station d'épuration fin 2020.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : Station d'épuration d'Orcemont
 Code Sandre de la station : 037846404000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2015								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ¹			75								
Nombre d'abonnés raccordés			21								
Nombre d'habitants raccordés			52								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			9,80 m ³ /j (niveau local) – 9,31 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à Connaissance)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49
Moy annuelle	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : Station d'épuration de Saint-Arnoult

Code Sandre de la station : 037853701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Saint-Arnoult-en-Yvelines (78537)									
Lieu-dit		Impasse des Ecuries – Rue de l'Aleu									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13000									
Nombre d'abonnés raccordés		2525									
Nombre d'habitants raccordés		5886									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 791 m ³ /j (niveau local) – 2 172 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 11/02/2011 (Arrêté) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1 (0,5 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2024	OUI	7.81	89.8	27.7	95.8	7.69	96	6.43	85.1	0.311	97.4

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°25 : Station d'épuration de Sonchamp

Code Sandre de la station : 037860101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1988									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Vallées									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		300									
Nombre d'habitants raccordés		654									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		278 m ³ /j (niveau local) – 251,5 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		16/12/1987 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2024	OUI	12.76	97.24	62.1	94.25	6	98.79	3.5	96.35	6.3	60.62
Moy annuelle	OUI	12.76	97.24	62.1	94.25	6	98.79	3.5	96.35	6.3	60.62

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°26 : Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes
 Code Sandre de la station : 037800301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Les Vignes – RD168									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13500 – 6750 sur une seule file									
Nombre d'abonnés raccordés		1426									
Nombre d'habitants raccordés		3419									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 000 m ³ /j (niveau local) – 548 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2024)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 24/01/2020 (Arrêté) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				95			
DCO		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
NTK		5		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		0,8 (0,6 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2024	OUI	3.06	98.7	21.4	96.3	3.13	98.9	4.13	94.3	0.292	97.6

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS¹ :

STEP	Code Sandre	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Allainville	037800901000	3.64	4.13	2.32	4,05	3,8	2,12
Boinville – Le Bréau	037807101000	0.59	0.59	1.33	0,56	0,81	1,91
Sonchamp – Boutareine	037860103000	1.3	1.98	0.33	0,85	0,77	2,22
Boinville – Bretonville	037807103000	9.21	7.72	4.09	4,20	4,93	4,09
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	0 ²	0.40	0 ²	6,35	39,6	11,5
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	9,81	17,4	81,4
Corbreuse	039149501000	NC	16,51	21,48	14,3	31,6	49,7
Prunay – Craches	037850602000	1.97	1.41	2.07	0,59	0,75	1,29
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ³					
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ³					
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ³					
Sonchamp – Greffiers	037860102000	1.19	2.39	1.76	1,99	1,42	0,38
Sonchamp – La Hunière	037860104000	0 ⁴	2.75	1.61	6,84	2,68	4,07
Ablis – Mainguérin	037800302000	2.12	2.95	3.71	2,90	4,62	4,84
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0	0	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	4.83	4.80	3.7	3,18	1,5	6,1
Orphin	037847001000	11.58	8.15	7.46	11,42	10,4	6,2
Orsonville	037847201000	1.61	3.57	1.25	2,07	2,29	0,84
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	1.63	1.58	2.75	1,61	2,23	1,96
Prunay-bourg	037850601000	4.36	3.97	1.18	5	5,21	8,73
Ponthévrard	037849901000	6.48	16.07	11.96	10,45	11,5	10,9
Rochefort – Longvilliers	037834903000	2.08	14.37	9.23	11,75	11,2	19,8
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ³					
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	104.3	105.10	133.88	98,29	85,97	91
Sonchamp	037860101000	7.9	3.97	2.49	4,92	5,21	5,07
Ablis-Les Vignes	037800301000	88.9	42.10	71.87	96,80	170	170
Total des boues produites		254,3	226.82	262.99	283.63	383,40	484,12

¹ En tonnes de matières sèches (tMS)

² Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

³ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁴ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS¹ :

STEP	Code Sandre	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Allainville	037800901000	3.64	4.13	2.32	4,05	3,8	4,34
Boinville – Le Bréau	037807101000	0.59	0.59	1.33	0,56	0,81	0,76
Sonchamp – Boutareine	037860103000	1.3	1.98	0.33	0,85	0,77	0,22
Boinville – Bretonville	037807103000	9.21	7.72	4.09	4,20	4,93	4,4
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	0 ²	0.40	0 ²	6,35	39,6	11,5
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	9,81	17,4	14,6
Corbreuse	039149501000	NC	0	0	0	0	0
Prunay – Craches	037850602000	1.97	1.41	2.07	0,59	0,75	2,79
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ³					
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ³					
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ³					
Sonchamp – Greffiers	037860102000	1.19	2.39	1.76	1,99	1,42	0,38
Sonchamp – La Hunière	037860104000	0 ⁴	2.75	1.61	6,84	2,68	0,8
Ablis – Mainguérin	037800302000	2.12	2.95	3.71	2,90	4,62	3,44
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0	0	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	4.83	4.80	3.7	3,18	1,5	4,53
Orphin	037847001000	11.58	8.15	7.46	11,42	10,4	10,8
Orsonville	037847201000	1.61	3.57	1.25	2,07	2,29	6,4
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	1.63	1.58	2.75	1,61	2,23	1,3
Prunay-bourg	037850601000	4.36	3.97	1.18	5	5,21	13,7
Ponthévrard	037849901000	6.48	16.07	11.96	10,45	11,5	10,7
Rochefort – Longvilliers	037834903000	2.08	14.37	9.23	11,75	11,2	14,3
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ³					
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	104.3	105.10	133.88	98,29	85,97	108
Sonchamp	037860101000	7.9	3.97	2.49	4,92	5,21	1,76
Ablis-Les Vignes	037800301000	88.9	42.10	71.87	96,80	170	128
Total des boues évacuées		254,3	226.82	262.99	283.63	383,40	342,70

Pour Ablis-Les Vignes, l'incohérence constatée entre les boues produites et les boues évacuées, compte tenu de l'apport de boues extérieures provient du fait que les boues produites sont estimées à partir du temps de fonctionnement de la pompe d'extraction. Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, un débitmètre sera installé sur la conduite d'extraction en amont du silo à boues (travaux prévus courant 2025). Par ailleurs, une vanne de prélèvement sera installée pour permettre la prise d'échantillons des seules boues produites par la station (actuellement la mesure se fait à partir du bassin d'aération avec un coefficient multiplicateur).

¹ En tonnes de matières sèches (tMS)

² Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

³ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁴ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

2. Tarification de l'assainissement et service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables du 01/01/2017 au 01/01/2025 sont les suivants :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ¹	3 000 € / construction individuelle 1 500 € / logement collectif	3 500 € / construction individuelle 1 750 € / logement collectif
Participation aux frais de branchement ²	-	-

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ³	20 €	25 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,56 €/m ³	1,58 €/m ³	1,87 €/ m ³	2,11 €/ m ³	2,30 €/ m ³	2,40 €/ m ³
Taxes et redevances							
Taxes	Taux de TVA ⁴	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0				
Redevances	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)	-	-	-	-	-	0,03 €/m ³
	VNF rejet :	-	-	-	-	-	-
	Autre :	-	-	-	-	-	-

Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, la redevance Modernisation des réseaux de collecte disparaît au 31/12/2024, une nouvelle redevance est mise en place au 01/01/2025, la « Performance des systèmes d'assainissement collectif ».

¹ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), pour une construction individuelle.

Le montant de la PFAC est de 1.750 € / logement créé dans le cadre d'immeuble collectif ou par extension ou par changement d'affectation d'une partie d'une construction existante.

² A la charge du demandeur, hors opérations groupées en domaine public (création/extension de réseaux, mise en séparatif des réseaux, etc.)

³ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³

⁴ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service (*sans objet*).
- Délibération du 11/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

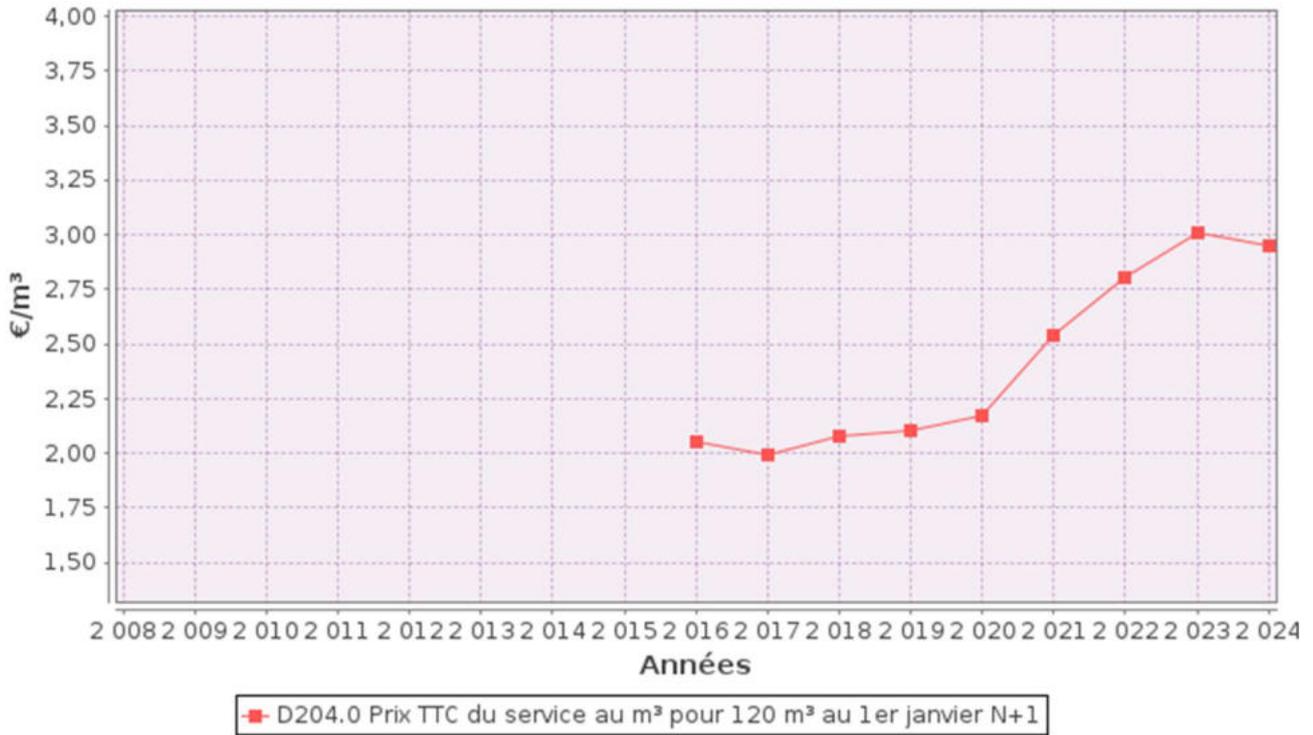
2.2.Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	276,00	288,00	4,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	306,00	318,00	3,9%
Part du délégataire (<i>en cas de délégation de service public</i>)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	0,00	- 100 %
Redevance Performance Assainissement (Agence de l'Eau)	0,00	3,60	+ 100 %
Autre : _____	0,00	0,00	_____%
TVA	32,82	32,16	- 2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,02	35,76	- 35 %
Total	361,02	353,76	- 2%
Prix TTC au m³	3,01	2,95	- 2%

Le tarif est le même pour toutes les communes.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique ¹	1 286 649,44	1 515 484,26	1 345 125,77	1 621 962,04	2 855 708,88 ²	2 231 648,29
<i>dont abonnements</i>						
Redevance eaux usées usage non domestique	52 020,58	58 037,32	38 411,51	60 379,00	11 081,42 ³	6 729.61 ³
<i>dont abonnements</i>						
Recette pour boues et effluents importés						
Régularisations (+/-)						
Total recettes de facturation	1 338 670,03	1 573 521,58	1 383 537,28	1 682 341,04	2 866 790,30	2 238 377,90
Recettes de raccordement	211 500,00	379 500.00	230 001,60	232 500,00	305 000	331 593,00
Prime de l'Agence de l'Eau	81 749,93	72 046,69	75 504,96	78 414,67	33 337,06	0
Contribution au titre des eaux pluviales						
Recettes liées aux travaux						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Autres recettes (subventions d'exploitation)						
- Contrôles branchements	40 550	36 650	49 200	50 070	39 210	41 290
- Subvention AESN	17 144	1 409	926	32 278	-	1 368
Total autres recettes	350 943,93	489 605,69	355 632,56	393 262,67	377 547,06	374 251
Total des recettes	1 689 613,96	2 063 127,27	1 739 169,84	2 075 603,71	3 244 337,36	2 612 628,90

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **2 612 628,90 €** (3 244 337,36 € au 31/12/2023).

¹ Ce montant n'inclut pas la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

² L'augmentation des recettes pour 2023 est due au décalage des relevés des compteurs, la facturation ayant eu lieu sur 1 an et demi. 2024 est une année complète.

³ Il ne reste que GUERLAIN

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,92%** des 8 508 abonnés potentiels (99,92% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui 10	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui 5	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70,98%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	82,21%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2024 (36 pour 2023).

Les schémas directeurs d'assainissement en cours sur 11 communes (démarrage en mars 2021) ont permis d'augmenter cet indice.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P2033)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Allainville	8,23	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp – Boutareine	5,06	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	17,28	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,3	100	100	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	40	-	-	100	100
Corbreuse	43,65	-	-	100	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	8,79	100	100	100	100
Sonchamp – Greffiers	5,38	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	4,38	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	73,6	100	100	100	100
Orphin	19,6	100	100	100	100
Orsonville	10,81	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	78,4	100	100	100	100
Ponthévrard	41,13	100	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	21,7	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	552	100	100	100	100
Sonchamp – bourg	74,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	157	100	100	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Allainville	8,23	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp - Boutareine	5,06	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	17,28	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,3	0	0	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	40	-	100	100	100
Corbreuse	43,65	-	-	100	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	8,79	100	100	100	100
Sonchamp - Greffiers	5,38	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	4,38	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	73,6	100	100	100	100
Orphin	19,6	100	100	100	100
Orsonville	10,81	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	78,4	100	100	100	100
Ponthévrard	41,13	0	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	21,7	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	552	100	100	100	100
Sonchamp - bourg	74,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	157	100	100	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2023).¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Allainville	8,23	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp - Boutareine	5,06	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	17,28	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,3	0	0	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	40	-	100	100	100
Corbreuse	43,65	-	-	100	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	8,79	100	100	100	100
Sonchamp - Greffiers	5,38	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	4,38	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	73,6	100	100	100	0 ²
Orphin	19,6	100	100	100	100
Orsonville	10,81	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	78,4	100	100	100	100
Ponthévrard	41,13	100	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	21,7	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	552	100	100	0 ¹	100
Sonchamp - bourg	74,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	157	100	100	100	100

¹A St-Arnoult-en-Yvelines, la non-conformité est due à un dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO₅, DCO, MES et à un dépassement de la concentration moyenne semestrielle en NH₄⁺ lors d'un évènement exceptionnel le 10 avril 2023, avec déversement au milieu naturel en tête de station. Le débit de référence de 3 791 m³/j n'ayant pas été dépassé, même si le débit enregistré en tête de station a été très élevé (3 209 m³), cela a créé cette non-conformité.

² A Orcemont, le bilan de novembre 2024 a été réalisé lors d'un évènement particulièrement pluvieux, avec un débordement important au point A2, ce qui a modifié la CBPO pour 2024. En prenant en compte les débordements du point A2, le système de traitement est jugé non conforme

en performance suite aux dépassements de la concentration rédhibi
 dépassements de la concentration de sortie moyenne annuelle en NGL et NTK.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 94 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP	Filières mises en œuvre	Conformité	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes En 2024
Allainville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,34
Boinville – Le Bréau	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,76
Sonchamp – Boutareine	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,22
Boinville – Bretonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,4
La Celle-les-Bordes bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	11,5
Clairefontaine -en-Yvelines	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	14,6
Corbreuse	<i>Sans objet</i>	Conforme	0
Prunay – Craches	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,79
Orcemont – Etang Guillemet	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ³
Orcemont – Epinaye	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ³
Garancières-en-Beauce	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ³
Sonchamp – Greffiers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,38
Sonchamp – La Hunière	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,83
Ablis – Mainguérin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	3,44
la Celle-les-Bordes – Maupas	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0
Orcemont	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,53
Orphin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	10,8
Orsonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	6,4
Longvilliers – Petit Plessis	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,3
Prunay-bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	13,7
Ponthévrard	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	10,7
Rochefort – Longvilliers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	14,3
Orcemont – Les Rôtis	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ³
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Compostage : Compadrüe	Conforme	108
Sonchamp – bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,76
Ablis-Les Vignes	Compostage : Compadrüe	Conforme	128
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Conforme	342,70

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\left(\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \right) \times 100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2024, 0 demande d'indemnisation a été déposée.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,05 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 2 (près du 148 rue Pierre Trouvé à Ablis, amont de la STEP à Orphin).

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1,3 par 100 km de réseau (1,3 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,04	0,04	0,07	0,13	0,12

Au cours des 5 dernières exercices, 0,9 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,12% (0,13% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Allainville	1	1	100	100
Boinville – Le Bréau	0	0	-	-
Sonchamp – Boutareine	1	1	100	100
Boinville – Bretonville	1	1	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	2	2	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	2	2	100	100
Corbreuse	2	2	100	100
Prunay – Craches	0	0	-	-
Orcemont – Etang Guillemet	0	0	-	-
Orcemont – Epinaye	0	0	-	-
Garancières-en-Beauce	1	1	100	100
Sonchamp – Greffiers	1	1	100	100
Sonchamp – La Hunière	1	1	100	100
Ablis – Mainguérin	0	0	-	-
la Celle-les-Bordes – Maupas	0	0	-	-
Orcemont	2	2	100	100
Orphin	1	1	100	100
Orsonville	1	1	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	0	0	-	-
Prunay-bourg	2	2	100	100
Ponthévrard	2	2	100	100
Rochefort – Longvilliers	2	2	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0	0	-	-
Saint-Arnoult-en-Yvelines	24	24	95,8 *	100
Sonchamp – bourg	1	1	100	100
Ablis-Les Vignes	16	16	100	100
Ablis-Les Vignes	16	16	100	100

*A St-Arnoult-en-Yvelines en 2023, la conformité n'est pas de 100% car une non-conformité a été déclarée suite à un dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO₅, DCO, MES et à un dépassement de la concentration moyenne semestrielle en NH₄⁺ lors d'un évènement exceptionnel le 10 avril 2023, avec déversement au milieu naturel en tête de station. Le débit de référence de 3 791 m³/j n'ayant pas été dépassé, même si le débit enregistré en tête de station a été très élevé (3 209 m³), cela a créé cette non-conformité.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30** (30 en 2023).

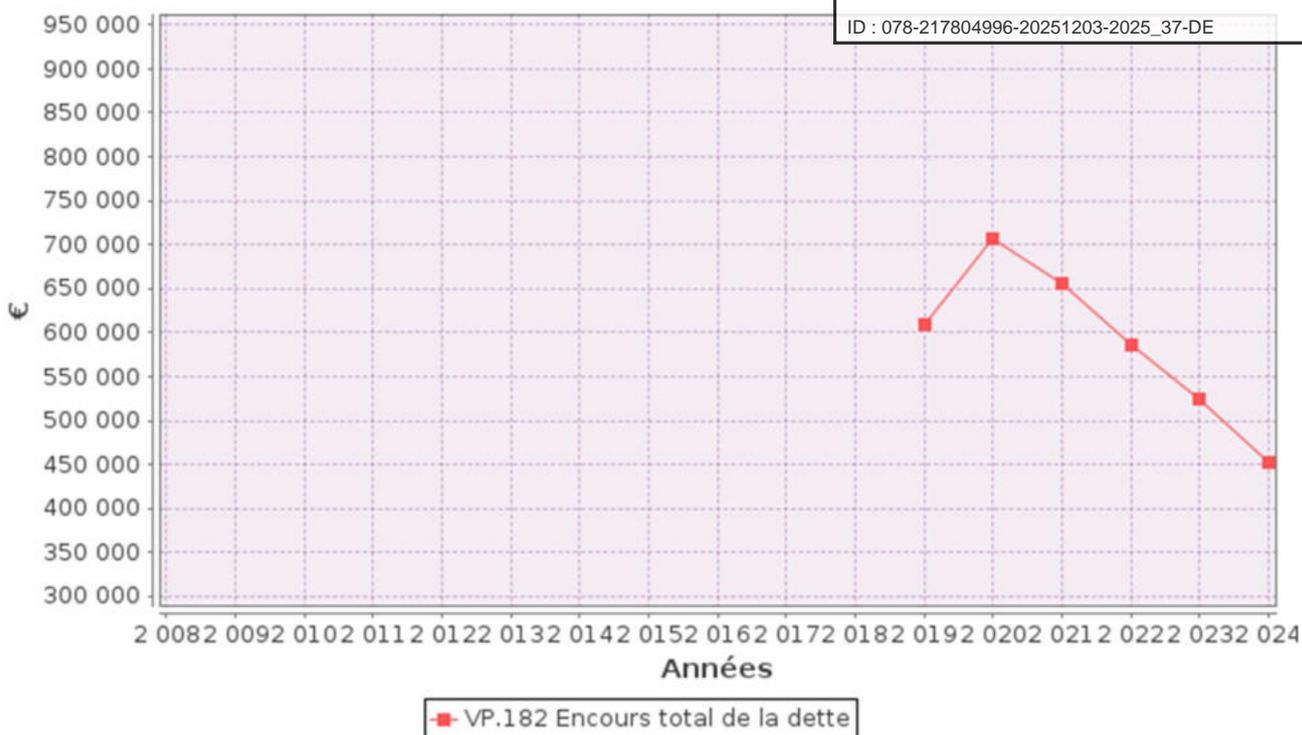
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	524 188,87	451 570,63
Epargne brute annuelle en €	1 616 816,47	923 509,18
Durée d'extinction de la dette en années	0,3	0,5



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	64 639,08	69 469,64
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 850 575,14	2 778 121,33
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	3,49	2,5

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,47 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	1 071 494,37 €	121 199,00 €	1 270 533,00 € *	521 997,70 € **	1 361 936,94 € ***
Montants des subventions en €	588 878,00 €	41 946 €	508 213,20 €	142 640,00 €	689 663,00 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-	-	-

*comprend les travaux prévus pour le déplacement du collecteur à Ablis – ZA Ouest

** comprend les travaux pour le silo à boues à la STEP de la Celle-les-Bordes et les travaux sur la STEP de Corbreuse

*** comprend les travaux de réhabilitation des STEPs d'Ablis-les Vignes et St Arnoult + divers

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	706 944,76 €	654 953,31 €	585 633,94 €	524 188,87 €	451 570,63 €	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	77 071,45 €	69 319,37 €	69 666,22 €	72 374,83 €	72 618,24
	en intérêts	86,72 €	76,47 €	73,03 €	58,61 €	47,41

4.3. Amortissements



Pour l'exercice [N], la dotation aux amortissements a été de :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Amortissement de biens	655 530,40 €	692 175,03 €	821 357,25 € *	871 563,30 € **	911 816,64 €
Amortissement de subventions	356 738,96 €	354 840,46 €	387 610,48 €	426 335,71 €	418 353,63 €

*l'augmentation est due à l'intégration de la commune de Clairefontaine-en-Yvelines

** comprend Corbreuse

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude pour 2025	Etat d'avancement au 1 ^{er} août 2025
Poursuite de la mise à jour des SDA anciens (Ablis, Allainville, Prunay, La Celle-les-Bordes, Garancières, Ponthévrard, ...) – Phases 4 et 5 Dossiers Cas par Cas : envoyés à la DRIEAT	Phases 1, 2, 3 : 100% Phase 4 : 90% Phase 5 : 70%
Répondre aux exigences des DUP concernant le diagnostic de l'assainissement dans les périmètres de protection des captages (St Arnoult, Rochefort, Sonchamp, Boinville)	50% ¹
Modification des dossiers Loi sur l'eau des stations de Ponthévrard (dans le cadre du SDA, récépissé du dossier en mai 2025), Orphin, Orcemont et renouvellement pour Saint-Arnoult	DLE Ponthévrard : 95%
Modification des scénarios SANDRE de 26 STEPs, des cahiers de vie de 24 STEPs Modification des Manuels d'autosurveillance de St Arnoult et Ablis-Les Vignes Envoi pour validation	50% 100%
SANDRE validés par la Police de l'Eau et l'AESN : Ablis Les Vignes – STEP et SCL, St Arnoult- STEP, RL – SCL, PR – SCL, GA – SCL, CY – SCL, BO – SCL, CO – STEP et SCL SANDRE envoyés pour validation : STEP : AP, CY, PR, RL – SCL : AP, BN, BT, CB, CR, EG, EP, GR, HU, MG, MP, OC, OH, OV, PP, PT, RO, SC, SY	
Etude du point A2 à la STEP de St Arnoult (problématique du remplissage des bassins d'orage) Demande de devis	50%
Convention de mandat pour mise en conformité des branchements Convention déposée et signée par AESN Envoi courrier aux particuliers Non Conformes	100% 0%

1 Réunion avec ARS réalisée sur les difficultés rencontrées, rapport hydrogéologue rendu, en attente de l'avis de l'ARS. Sur Rochefort : l'hydrogéologue a rendu son avis (aucun impact du DO sur la nappe)

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Etat d'avancement au 1 ^{er} août 2025
Installation d'un silo à boues à la station de La Celle-les-Bordes Plateforme retournement, Moe désigné, DCE, entreprise retenue PC accordé Travaux (démarrage en août)	100% 100% 0%
Réhabilitation des STEPs d'Ablis – Les Vignes (diffuseurs, déphosphatation, dégrilleur, ...) et St Arnoult (évacuation des boues, remise en route silo, dessableur, déphosphatation, ...) Moe désigné, Demande de subvention, DCE, entreprise retenue Travaux Ablis – Les Vignes Travaux St Arnoult	100% 100% (diffuseurs) 30% (reste principalement TGBT, dégrilleur et dessableur) 30%
Installation de trackers à Ablis – Les Vignes DCE, Entreprise retenue Demande subvention faite (fonds verts) Travaux	100% 100% 0%
Réhabilitation des STEPs de Clairefontaine (diffuseurs, déphosphatation et équipements divers) et Garancières (lagunes)	0%

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 11 demandes d'abandon de créance et en a accordé 11.

4 413,18 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0053 €/m³ pour l'année 2024 (0,0017 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet : aucune opération mise en place par le SEASY en 2024.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services						
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 874	17 197	17 374	18 061	19 824	19 813
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2	2	1	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	254,3	226,8	263	283,6	383,4	342,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,1	2,17	2,54	2,8	3,01	2,95
	Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,9%	99,9%	99,9%	99,91%	99,92%	99,92%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	35	35	35	35	36	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	98%	97%	94%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	98%	97%	89%	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	0.003	0.0042	0.0017	0,0053